



Conférence générale

32e session
Document d'information

Генеральная конференция

32-я сессия
Информационный документ

inf

Paris 2003

General Conference

32nd session
Information document

المؤتمر العام

الدورة الثانية والثلاثون
وثيقة إعلامية

Conferencia General

32ª reunión
Documento de información

大会

第三十二届会议
资料性文件

32 C/INF.10

19 septembre 2003

Original anglais

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

OBSERVATIONS DES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2004-2005 (32 C/5)

PRESENTATION

Le présent document contient un résumé des observations des organisations du système des Nations Unies sur le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5), dont la Conférence générale souhaitera peut-être tenir compte lors de l'examen du point 4.2 de l'ordre du jour.

1. Conformément à une recommandation relative aux consultations préalables sur les programmes de travail, adoptée par le Conseil économique et social en 1970 (résolution 1549 XLIX) et à la procédure approuvée à cet effet par le Comité administratif de coordination (CAC), l'UNESCO a soumis le Projet de programme et de budget pour 2004-2005 (32 C/5) à toutes les organisations membres du Conseil de coordination des Chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) - qui a succédé au CAC - afin qu'elles fassent connaître leurs observations. Cette consultation a également été entreprise dans un esprit de coopération accrue et de partenariat avec le système des Nations Unies, qu'entretient et favorise le Directeur général.
2. Au 5 septembre 2003, date à laquelle le présent document a été établi, des réponses avaient été reçues de deux organisations, à savoir le Bureau international du travail (BIT) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
3. Le BIT s'est félicité de son importante coopération avec l'UNESCO, non seulement dans le domaine traditionnel de la politique en matière de formation et d'enseignement professionnels, où les deux organisations collaborent étroitement depuis de nombreuses années, mais aussi dans de nouveaux domaines comme le renforcement des capacités de dialogue social pour permettre aux enseignants d'influer davantage sur les politiques de réduction de la pauvreté ; la promotion de la création de petites et moyennes entreprises culturelles comme sources d'emploi dans des pays en développement et en transition ; et le développement de partenariats pour la production et la

diffusion de connaissances sur des sujets allant des conditions d'emploi des artistes à la lutte contre les trafics. Le BIT a en particulier noté avec satisfaction que l'UNESCO souhaitait coopérer avec lui à des audits et évaluations sur les questions d'égalité entre hommes et femmes. Il tient à maintenir la coopération dans ces domaines et dans d'autres, à mesure que de nouvelles questions se posent, et reconnaît que toutes les organisations du système des Nations Unies sont susceptibles de profiter d'un resserrement de leur collaboration lorsqu'elles poursuivent des objectifs complémentaires.

4. Le BIT a commenté les efforts constants de l'UNESCO pour amender et mieux cibler ses travaux grâce aux instruments de planification et d'analyse stratégiques. Il a estimé lui aussi que les organisations des Nations Unies devaient mieux définir leurs pôles d'action, accroître leur efficacité et être en rapport plus étroit avec ceux au service desquels elles travaillent tout en agissant dans un contexte fiscal prudent. Un certain nombre de caractéristiques et d'approches intéressantes relevées dans le Projet de programme et de budget de l'UNESCO lui donneraient des idées utiles quant à ses propres pratiques budgétaires.

5. L'OACI a fait savoir qu'elle avait examiné avec intérêt le Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2004-2005 mais n'a pas fait d'observations particulières à ce sujet.

6. Toutes observations ultérieures d'autres organisations des Nations Unies seront diffusées dans un addendum au présent document.